

## Annexe 2

### Dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées pour les projets de déplacement de haies agricoles

Le présent formulaire vise à permettre de déposer une demande de dérogation au titre des espèces protégées, portant sur un projet de déplacement de haies agricoles, sur la base d'une méthodologie simplifiée. Son utilisation nécessite au préalable de se référer au document « Haies agricoles et bocagères, enjeux et réglementation – Focus sur le régime de protection des espèces et proposition d'une méthodologie simplifiée pour la constitution des dossiers de demande de dérogation ».

Ce document est à retourner complété et accompagné du ou des formulaires cerfas concernés (cf. documents placés en annexes) aux services de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme par voie postale ou dématérialisée :

**Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme**

Service Environnement Littoral/ Bureau Nature

35 rue de la Vallée 80 000 AMIENS

[ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr](mailto:ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr)

#### 1° Qui porte la demande ?

##### Personne physique

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° de téléphone fixe :

N° de téléphone portable :

Adresse mail

##### Personne morale

Raison sociale :

Scea Agri Deléfontrie

Nom du représentant :

Deléfontrie

Prénom du représentant :

Fabien

N° PACAGE :

080 16 35 23

N° SIRET :

919 972 406 000 12

Adresse :

10 Rue du Charron

Code postal :

80200

Ville :

Villens Carbonnel

N° de téléphone fixe :

N° de téléphone portable :

06 42 31 65 20

Adresse mail

delefontrie.fabien@orange.fr

## 2° Pour quelle raison la demande est-elle formulée ?

Présentation du projet (objet, localisation, linéaire de haie concerné) :

Nous demandons le déplacement de la haie qui se situe au centre de la parcelle ZB 0036 sur la commune de Biarre, et la mettre sur le côté du chemin d'accès qui mène à cette parcelle.

Justification de l'absence de solution alternative :

La haie actuelle se situe au milieu de la parcelle, ce qui est un problème que ça soit pour l'entretien comme pour un agrandissement au vu de sa localisation. L'entretien devra toujours se faire hors des saisons afin d'éviter d'abîmer les cultures.

Justification du projet au regard de ses motivations économiques et sociales :

Nous voudrions récupérer le maximum de la haie existante vers le nouveau emplacement afin de limiter le coût dans l'achat.

- Je joins à ma demande une carte de localisation de mon projet<sup>53</sup>
- Je joins à ma demande une carte de mon exploitation<sup>54</sup>
- Je joins à ma demande des photographies de la ou des haies concernées

## 3° Quelles sont les espèces protégées concernées par la demande

Type(s) de haie(s)

Veuillez cocher la ou les cases correspondantes à votre demande :

Haie dégradée

### Oiseaux (7 espèces)

Accenteur mouchet – *Prunella modularis*  
Bruant jaune – *Emberiza citrinella*  
Bruant proyer – *Emberiza calandra*  
Fauvette grisette – *Sylvia communis*

Linotte mélodieuse – *Carduelis cannabina*  
Rougegorge familier – *Erithacus rubicula*  
Tartre pâle – *Saxicola rubicola*

### Reptile (1 espèce)

Orvet fragile – *Anguis fragilis*

### Mammifères terrestres (1 espèce)

Hérisson d'Europe – *Erinaceus europaeus*

53 L'outil cartographique en ligne [Géoportail](#) peut être utilement employé pour ce faire

54 L'application [Télépac](#) peut être utilement employée pour ce faire

**Mammifères terrestres (3 espèces)**

Écureuil roux – *Sciurus vulgaris*

Muscardin – *Muscardinus avellanarius*

Hérisson d'Europe – *Erinaceus europaeus*

Haie multistrates

**Oiseaux (30 espèces)**

Accenteur mouchet – *Prunella modularis*

Bouvreuil pivoine – *Pyrrhula pyrrhula*

Bruant jaune – *Emberiza citrinella*

Chardonneret élégant – *Carduelis carduelis*

Coucou gris – *Cuculus canorus*

Épervier d'Europe – *Accipiter nisus*

Faucon crécerelle – *Falco tinnuculus*

Fauvette à tête noire – *Sylvia atricapilla*

Fauvette babillarde – *Curruca curruca*

Fauvette des jardins – *Sylvia communis*

Hypolaïs polyglotte – *Hipolais polyglotta*

Linotte mélodieuse – *Carduelis cannabina*

Loriot d'Europe – *Oriolus oriolus*

Mésange à longue queue – *Aegithalos caudatus*

Mésange bleue – *Cyanistes caeruleus*

Mésange charbonnière – *Parus major*

Mésange nonnette – *Poecile palustris*

Pic épeiche – *Dendrocopos major*

Pic épeichette – *Dendrocopos minor*

Pic ver – *Picus viridis*

Pinson des arbres – *Fringilla coelebs*

Pipit des arbres – *Anthus trivialis*

Pouillot fitis – *Phylloscopus trochilus*

Pouillot véloce – *Phylloscopus collybita*

Rosignol philomèle – *Luscinia megarhynchos*

Rougegorge familier – *Erithacus rubicula*

Rougequeue à fronc blanc – *Phoenicurus phoenicurus*

Sitelle torchepot – *Sitta europaea*

Troglodyte mignon – *Troglodytes troglodytes*

Verdier d'Europe – *Chloris chloris*

**Reptiles (3 espèces)**

Couleuvre à collier – *Natrix natrix*

Lézard vivipare – *Zootoca vivipare*

Orvet fragile – *Anguis fragilis*

**Mammifères terrestres (3 espèces)**

Écureuil roux – *Sciurus vulgaris*

Muscardin – *Muscardinus avellanarius*

Hérisson d'Europe – *Erinaceus europaeus*

**Composition de la haie**

Veillez cocher la ou les cases correspondantes à votre demande :

Le projet concerne un alignement arboré et/ou une haie multistrates, et l'on constate la présence de vieux arbres fissurés ou qui présentent des cavités (pour justifier ce point, veuillez joindre des photos des plus gros arbres présents)

**Chauves-souris (2 espèces)**

Murin de Daubenton – *Myotis daubentonii*

Pipistrelle commune – *Pipistrellus pipistrellus*

**Insectes (1 espèce)**

Pique prune – *Osmoderma eremita*

## ☑ Haie basse

Oiseaux (8 espèces)	
Accenteur mouchet – <i>Prunella modularis</i>	Moineau domestique – <i>Passer domesticus</i>
Bruant jaune – <i>Emberiza citrinella</i>	Rougegorge familier – <i>Erithacus rubicula</i>
Fauvette grisette – <i>Sylvia communis</i>	Tarier pâtre – <i>Saxicola rubicola</i>
Linotte mélodieuse – <i>Carduelis cannabina</i>	Troglodyte mignon – <i>Troglodytes troglodytes</i>

Reptiles (3 espèces)	
Couleuvre à collier – <i>Natrix natrix</i>	Orvet fragile – <i>Anguis fragilis</i>
Lézard vivipare – <i>Zootoca vivipare</i>	

Mammifères terrestres (1 espèce)	
Hérisson d'Europe – <i>Erinaceus europaeus</i>	

## ☑ Haie arbustive haute

Oiseaux (19 espèces)	
Accenteur mouchet – <i>Prunella modularis</i>	Pouillot véloce – <i>Phylloscopus collybita</i>
Bruant jaune – <i>Emberiza citrinella</i>	Mésange à longue queue – <i>Aegithalos caudatus</i>
Chardonneret élégant – <i>Carduelis carduelis</i>	Pinson des arbres – <i>Anthus trivialis</i>
Coucou gris – <i>Cuculus canorus</i>	Pouillot fitis – <i>Phylloscopus trochilus</i>
Fauvette à tête noire – <i>Sylvia atricapilla</i>	Rosignol philomèle – <i>Luscinia megarhynchos</i>
Fauvette babillarde – <i>Curruca curruca</i>	Rougegorge familier – <i>Erithacus rubicula</i>
Fauvette des jardins – <i>Sylvia borin</i>	Tarier pâtre – <i>Saxicola rubicola</i>
Fauvette grisette – <i>Sylvia communis</i>	Troglodyte mignon – <i>Troglodytes troglodytes</i>
Hypolaïs polyglotte – <i>Hipolais polyglotta</i>	Verdier d'Europe – <i>Chloris chloris</i>
Linotte mélodieuse – <i>Carduelis cannabina</i>	

Reptiles (3 espèces)	
Couleuvre à collier – <i>Natrix natrix</i>	Orvet fragile – <i>Anguis fragilis</i>
Lézard vivipare – <i>Zootoca vivipare</i>	

Mammifères terrestres (3 espèces)	
Écureuil roux – <i>Sciurus vulgaris</i>	Muscardin – <i>Muscardinus avellanarius</i>
Hérisson d'Europe – <i>Erinaceus europaeus</i>	

## ☐ Alignement arboré

Oiseaux (27 espèces)	
Bouvreuil pivoine – <i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Mésange charbonnière – <i>Parus major</i>
Buse variable – <i>Buteo buteo</i>	Mésange nonnette – <i>Poecile palustris</i>
Chardonneret élégant – <i>Carduelis carduelis</i>	Pic épeiche – <i>Dendrocopos major</i>
Chevêche d'Athéna – <i>Athene noctua</i>	Pic épeichette – <i>Dendrocopos minor</i>
Chouette hulotte – <i>Strix aluco</i>	Pic vert – <i>Picus viridis</i>
Épervier d'Europe – <i>Accipiter nisus</i>	Pinson des arbres – <i>Fringilla coelebs</i>
Faucon crécerelle – <i>Falco tinnunculus</i>	Pipit des arbres – <i>Anthus trivialis</i>
Faucon hobereau – <i>Falco subbuteo</i>	Pouillot véloce – <i>Phylloscopus collybita</i>
Fauvette à tête noire – <i>Sylvia atricapilla</i>	Rougegorge familier – <i>Erithacus rubicula</i>
Gobemouche gris – <i>Muscicapa striata</i>	Rougequeue à fronc blanc – <i>Phoenicurus phoenicurus</i>
Hibou moyen-duc – <i>Asio otus</i>	Sitelle torchepot – <i>Sitta europaea</i>
Loriot d'Europe – <i>Oriolus oriolus</i>	Troglodyte mignon – <i>Troglodytes troglodytes</i>
Mésange à longue queue – <i>Aegithalos caudatus</i>	Verdier d'Europe – <i>Chloris chloris</i>
Mésange bleue – <i>Cyanistes caeruleus</i>	

Reptiles (3 espèces)	
Couleuvre à collier – <i>Natrix natrix</i>	Orvet fragile – <i>Anguis fragilis</i>
Lézard vivipare – <i>Zootoca vivipare</i>	

### Localisation de la haie (commune)

À partir des listes des communes présentes en pages 32 à 41 « Haies agricoles et bocagères, enjeux et réglementation – Focus sur le régime de protection des espèces et proposition d'une méthodologie simplifiée pour la constitution des dossiers de demande de dérogation » veuillez cocher également les espèces concernées par votre demande :

- Pie-grièche écorcheur – *Lanius collurio*
- Hypolaïs icterine – *Hippolais icterina*
- Barbastelle d'Europe – *Barbastella barbastellus*
- Grand Rhinolophe – *Rhinolophus ferrumequinum*
- Petit Rhinolophe – *Rhinolophus hipposideros*
- Noctule commune – *Nyctalus noctula*
- Murin à moustaches – *Myotis mystacinus*
- Murin à oreilles échancrées – *Myotis emarginatus*
- Noctule de Leisler – *Nyctalus leisleri*
- Pipistrelle de Kühl – *Pipistrellus kuhli*
- Pipistrelle de Nathusius – *Pipistrellus nathusii*
- Oreillard gris – *Plecotus austriacus*
- Oreillard roux – *Plecotus auritus*
- Sérotine commune – *Eptesicus serotinus*
- Géranium des bois – *Geranium sylvaticum*
- Lathrée écailleuse – *Lathraea squamaria*
- Petit pigamon – *Thalictrum minus*
- Orme lisse – *Ulmus laevis*

PAS D'ESPECE  
SUR  
BIARRÉ

### Prise en compte des espèces particulièrement sensibles

La demande porte sur au moins l'une des espèces suivantes :

- Pie-grièche écorcheur – *Lanius collurio*
- Hypolaïs icterine – *Hippolais icterina*
- Barbastelle d'Europe – *Barbastella barbastellus*
- Grand Rhinolophe – *Rhinolophus ferrumequinum*
- Petit Rhinolophe – *Rhinolophus hipposideros*
- Noctule commune – *Nyctalus noctula*

La poursuite du dossier nécessite de solliciter l'association Picardie Nature afin de déterminer la nécessité de réaliser des inventaires ciblés sur la ou les espèces concernés. Dans l'hypothèse où vous seriez concerné, veuillez vous rapprocher d'une structure spécialisée sur la base des méthodologies d'inventaires proposées à la page 42 du document « Haies agricoles et bocagères, enjeux et réglementation – Focus sur le régime de protection des espèces et proposition d'une méthodologie simplifiée pour la constitution des dossiers de demande de dérogation ».

Association Picardie Nature – 233 rue Eloi Morel 80 000 AMIENS – 03 62 72 22 50  
[contact@picardie-nature.org](mailto:contact@picardie-nature.org)  
[sebastien.maillier@picardie-nature.org](mailto:sebastien.maillier@picardie-nature.org)

La demande porte sur au moins l'une des espèces suivantes :

Géranium des bois – *Geranium sylvaticum*  
Lathrée écailleuse – *Lathraea squamaria*  
Petit pigamon – *Thalictrum minus*  
Orme lisse – *Ulmus laevis*

La poursuite du dossier nécessite de solliciter le Conservatoire botanique national de Bailleul afin de déterminer la nécessité de réaliser des inventaires ciblés sur la ou les espèces concernés. Dans l'hypothèse où vous seriez concerné, veuillez vous rapprocher d'une structure spécialisée sur la base des méthodologies d'inventaires proposées à la page 42 du document « *Haies agricoles et bocagères, enjeux et réglementation – Focus sur le régime de protection des espèces et proposition d'une méthodologie simplifiée pour la constitution des dossiers de demande de dérogation* ».

Conservatoire botanique national de Bailleul (antenne d'Amiens) – 1 place des pins, Centre Oasis,  
80 0480 DURY – [jc.hauguel@cbnbl.org](mailto:jc.hauguel@cbnbl.org) – 07 85 85 15 96

#### Liste d'espèces protégées potentiellement impactées par le projet

À partir des éléments renseignés ci-dessus ainsi que, le cas échéant, l'analyse de Picardie Nature et/ou du Conservatoire botanique national de Bailleul (et donc éventuellement des résultats des inventaires de terrain ciblés), veuillez cocher les espèces concernées par la demande :

#### Oiseaux

- |   |  |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Accenteur mouchet – <i>Prunella modularis</i>       | <input type="checkbox"/> Mésange bleue – <i>Cyanistes caeruleus</i>                    |
| <input type="checkbox"/> Bouvreuil pivoine – <i>Pyrrhula pyrrhula</i>                   | <input type="checkbox"/> Mésange charbonnière – <i>Parus major</i>                     |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bruant jaune – <i>Emberiza citrinella</i>           | <input type="checkbox"/> Mésange nonnette – <i>Poecile palustris</i>                   |
| <input type="checkbox"/> Bruant proyer – <i>Emberiza calandra</i>                       | <input checked="" type="checkbox"/> Moineau domestique – <i>Passer domesticus</i>      |
| <input type="checkbox"/> Buse variable – <i>Buteo buteo</i>                             | <input type="checkbox"/> Pic épeiche – <i>Dendrocopos major</i>                        |
| <input checked="" type="checkbox"/> Chardonneret élégant – <i>Carduelis carduelis</i>   | <input type="checkbox"/> Pic épeichette – <i>Dendrocopos minor</i>                     |
| <input type="checkbox"/> Chevêche d'Athéna – <i>Athene noctua</i>                       | <input type="checkbox"/> Pic vert – <i>Picus viridis</i>                               |
| <input type="checkbox"/> Chouette hulotte – <i>Strix aluco</i>                          | <input type="checkbox"/> Pie-grièche écorcheur – <i>Lanius collurio</i>                |
| <input checked="" type="checkbox"/> Coucou gris – <i>Cuculus canorus</i>                | <input checked="" type="checkbox"/> Pinson des arbres – <i>Fringilla coelebs</i>       |
| <input type="checkbox"/> Épervier d'Europe – <i>Accipiter nisus</i>                     | <input type="checkbox"/> Pipit des arbres – <i>Anthus trivialis</i>                    |
| <input type="checkbox"/> Faucon crécerelle – <i>Falco tinnunculus</i>                   | <input checked="" type="checkbox"/> Pouillot fitis – <i>Phylloscopus trochilus</i>     |
| <input type="checkbox"/> Faucon hobereau – <i>Falco subbuteo</i>                        | <input checked="" type="checkbox"/> Pouillot véloce – <i>Phylloscopus collybita</i>    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Fauvette à tête noire – <i>Sylvia atricapilla</i>   | <input checked="" type="checkbox"/> Rossignol philomèle – <i>Luscinia megarhynchos</i> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Fauvette babillarde – <i>Curruca curruca</i>        | <input checked="" type="checkbox"/> Rougegorge familier – <i>Erithacus rubicula</i>    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Fauvette des jardins – <i>Sylvia borin</i>          | <input type="checkbox"/> Rougequeue à front blanc – <i>Phoenicurus phoenicurus</i>     |
| <input checked="" type="checkbox"/> Fauvette grisette – <i>Sylvia communis</i>          | <input type="checkbox"/> Sittelle torchepot – <i>Sitta europaea</i>                    |
| <input type="checkbox"/> Gobemouche gris – <i>Muscicapa striata</i>                     | <input checked="" type="checkbox"/> Tarier pâtre – <i>Saxicola rubicola</i>            |
| <input type="checkbox"/> Hibou moyen-duc – <i>Asio otus</i>                             | <input checked="" type="checkbox"/> Troglodyte mignon – <i>Troglodytes troglodytes</i> |
| <input type="checkbox"/> Hypolaïs icterine – <i>Hipolais icterina</i>                   | <input checked="" type="checkbox"/> Verdier d'Europe – <i>Chloris chloris</i>          |
| <input checked="" type="checkbox"/> Hypolaïs polyglotte – <i>Hipolais polyglotta</i>    |  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Linotte mélodieuse – <i>Carduelis cannabina</i>     |  |
| <input type="checkbox"/> Lorient d'Europe – <i>Oriolus oriolus</i>                      |  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mésange à longue queue – <i>Aegithalos caudatus</i> |  |

Orme

### Reptiles

Couleuvre à collier – *Natrix natrix*

Lézard vivipare – *Zootoca vivipare*

Orvet fragile – *Anguis fragilis*

### Insectes

Pique prune – *Osmoderma eremita*

### Chauves-souris

Barbastelle d'Europe – *Barbastella barbastellus*

Grand Rhinolophe – *Rhinolophus ferrumequinum*

Murin à moustaches – *Myotis mystacinus*

Murin de Daubenton – *Myotis daubentonii*

Murin à oreilles échancrées – *Myotis emarginatus*

Noctule commune – *Nyctalus noctula*

Noctule de Leisler – *Nyctalus leisleri*

Oreillard roux – *Plecotus auritus*

Oreillard gris – *Plecotus austriacus*

Pipistrelle commune – *Pipistrellus pipistrellus*

Pipistrelle Kuhl – *Pipistrellus kuhlii*

Pipistrelle de Nathusius – *Pipistrellus nathusii*

Petit Rhinolophe – *Rhinolophus hipposideros*

Sérotine commune – *Eptesicus serotinus*

### Mammifères terrestres

Écureuil roux – *Sciurus vulgaris*

Hérisson d'Europe – *Erinaceus europaeus*

Muscardin – *Muscardinus avellanarius*

### Flore

Lathrée écailleuse – *Lathraea squamaria*

Géranium des bois – *Geranium sylvaticum*

Petit pigamon – *Thalictrum minus*

Orme lisse – *Ulmus laevis*

## 4° Quels sont les enjeux faune/flore et les niveaux d'impacts engendrés ?

### Espèces à enjeux

À partir des éléments renseignés ci-dessus veuillez cocher les espèces à enjeux concernées par la demande :

#### Espèces à enjeux forts

##### Oiseaux

Chevêche d'Athéna – *Athene noctua*

##### Flore

Lathrée écailleuse – *Lathraea squamaria*

Petit Pigamon – *Thalictrum minus*

Orme lisse – *Ulmus laevis*

##### Chauves-souris

Grand Rhinolophe – *Rhinolophus ferrumequinum*

Noctule commune – *Nyctalus noctula*

Noctule de Leisler – *Nyctalus leisleri*

Oreillard roux – *Plecotus auritus*

Petit Rhinolophe – *Rhinolophus hipposideros*

non concerné

#### Espèces à enjeux très forts

##### Oiseaux

Hypolaïs icterine – *Hippolais icterina*

##### Chauves-souris

Barbastelle d'Europe – *Barbastella barbastellus*

##### Flore

Géranium des bois – *Geranium sylvaticum*

## Niveau de fonctionnalité de la haie

Veillez cocher la ou les cases correspondantes à votre demande et renseigner les points suivants :

### Connectivité

La haie objet de la demande est connectée à un boisement et/ou à d'autres haies **non**

### Environnement de la haie

Une mare est située à moins de 200 mètres de la haie objet de la demande **non**

Si oui, depuis combien de temps la mare est-elle en place ?<sup>55</sup>

moins de 5 ans     Entre 5 et 20 ans     Plus de 20 ans     Ne sait pas

La haie objet de la présente demande est située à proximité immédiate :

D'une prairie     D'une jachère     D'une parcelle cultivée     D'un bâtiment agricole

### Sénescence

La haie objet de la demande comporte des arbres de haut-jet d'un diamètre supérieur à 18 centimètres

La haie objet de la présente demande comporte des arbres sur lesquels cavités sont visibles

La haie objet de la présente demande comporte des arbres têtards

Si oui, veuillez préciser quelles sont les essences concernées<sup>56</sup> :

### Exploitation/Gestion de la haie

La haie objet de la présente demande est implantée depuis :

Moins de 25 ans     Entre 25 et 50 ans     Entre 50 et 100 ans     Plus de 100 ans

La haie objet de la présente demande à fait l'objet d'une coupe récente

Quelle est la fréquence d'entretien de la haie ?

Plus d'une fois par an     Une fois par an     Une fois tous les 2 ans

Moins de 2 fois tous les 5 ans

Quel type d'entretien est réalisé ?

Taillage latérale

55 Afin de vous permettre d'apporter des éléments de réponse sur ce point, vous pouvez utilement employer l'outil « Remonter le temps » mis en ligne par l'Institut national de l'information géographique et forestière – IGN : <https://remonterdetemps.ign.fr/>

56 Certaines essences se forment plus rapidement que d'autres. C'est notamment le cas pour les Saules, l'Aulne ou encore le Frêne. Ainsi, une haie composée d'arbres têtards de Chêne, d'Érables ou encore de Charmes représentera davantage d'enjeux compte-tenu du temps nécessaire pour retrouver quelque chose d'équivalent. À l'inverse, il sera plus pertinent de proposer de recréer des arbres têtards à partir de Saules, d'Aulne ou encore de Frêne qui nécessitent un temps plus réduit de formation.



Quelle sera la provenance des plants ? La possibilité de transplanter certains individus issus de la haie à supprimer a-t-elle été étudiée ?

Nous envisageons de replanter le plus possible de l'ancienne haie et de contacter la fédération de chasse ou un autre organisme afin d'obtenir des plants.

Êtes-vous propriétaire de la zone qui va accueillir la nouvelle haie ? À défaut, avez-vous obtenu l'autorisation du propriétaire ? Veuillez joindre un justificatif.

Non, c'est monsieur dejeune qui est propriétaire. Je vous joins une attestation disant qu'il est propriétaire.

Burnie ok

La haie replantée sera-t-elle située à moins de 200 mètres d'une mare ?  Oui  Non

Dans le cas où la haie supprimée se situe à moins de 200 mètres d'une mare, il convient préférentiellement d'implanter la haie compensatoire à moins de 200 mètres de cette même mare. À défaut, celle-ci devra être située à moins de 200 mètres d'une autre mare qui pourra être créée en conséquence le cas échéant.

Si vous envisagez la création d'une mare, quelles en seront les dimensions (longueur, largeur et profondeur), quelle pente auront les berges et quelle sera sa localisation ? Veuillez joindre une carte de localisation.

Aucune mare n'a été envisagée dans nos travaux.

La haie plantée sera-t-elle connectée à d'autres haies et/ou à un boisement ?  Oui  Non

Dans le cas où la haie supprimée est connectée à des haies et/ou à un boisement, il convient préférentiellement d'implanter la haie compensatoire de manière à maintenir des connexions. À défaut, la haie pourra être connectée à d'autres haies et/ou d'autres boisements.

Quelle largeur de pied de haie sera maintenue ? De quelle façon ? (bande enherbée ou autre – sur l'un des deux côtés de la haie ou bien répartie des deux côtés)

La largeur au pied serait de 5 mètres avec une bande enherbée de chaque côté.

Selon vous, et à partir des éléments renseignés ci-dessus, quel est l'importance de l'impact engendré par votre projet sur les espèces protégées et pourquoi (faible, moyen ou fort)<sup>57</sup> ?

Au vu du secteur, l'impact engendré sera faible au vu de la localisation des espèces protégées. De plus il n'y a pas de bois dans ce secteur.

5° Quelles sont les mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées ?

#### Évitement

Avez-vous cherché à prendre en compte les enjeux environnementaux pour identifier le linéaire de haie à déplacer ? Avez-vous cherché à réduire au maximum le linéaire de haie concerné ? Si oui, veuillez décrire de quelle manière (joindre le cas échéant plans et photographies) :

Non car la haie sera juste déplacée de 100 mètres. Elle sera toujours dans la même géographie.

#### Réduction

À quelle période seront réalisés les travaux de coupe et d'arrachage de la haie ? Pour mémoire, afin de tenir compte du cycle de vie des oiseaux, des chauves-souris et des amphibiens, les mois de septembre et octobre sont à privilégier.

des travaux d'entretien de la haie seront effectués aux mois de janvier ou de février.

#### Compensation

Quelles seront les dimensions de la haie replantée (longueur et largeur), et quelle sera sa localisation ? Veuillez joindre une carte de localisation. Pour mémoire, le choix de la localisation doit tenir compte des éventuelles règles applicables (plan local d'urbanisme, mitoyenneté, voirie, plan de prévention des risques...)<sup>58</sup>.

la nouvelle serait de 150 mètres de long et sur mètres de large. Elle se situerait à environ 100 mètres de l'ancien.

Quel sera le type de haie recherché et quelles seront les essences plantées ?

Nous recherchons des essences de houx, de troène et de cognassier principalement.

57 Voir page 42 du document « Haies agricoles et bocagères, enjeux et réglementation – Focus sur le régime de protection des espèces et proposition d'une méthodologie simplifiée pour la constitution des dossiers de demande de dérogation ». Direction départementale de la Somme. Février 2023.

58 Voir page 11 à 15 du document « Haies agricoles et bocagères, enjeux et réglementation – Focus sur le régime de protection des espèces et proposition d'une méthodologie simplifiée pour la constitution des dossiers de demande de dérogation ». Direction départementale de la Somme. Février 2023.

Combien d'hibernaculum<sup>59</sup> seront mis en place au sein de la haie replantée ? De quelle manière seront-ils répartis/localisés ? Veuillez joindre une carte de localisation.

Nous souhaitons en installer 5, 1 environ tous les 10 mètres et aussi installer des nichoirs dans la hauteur des haies récupérées.

De quelle manière la haie replantée sera-t-elle entretenue (type d'intervention, fréquence...) ?

Un taillage latéral est prévu 1 fois par an et aussi un débroussaillage de la partie enterrée si nécessaire.

Quelles sont les éventuelles mesures compensatoires complémentaires que vous proposez (plantation d'arbres isolés, plantation de bosquet, mise en place d'une gestion différenciée sur des haies existantes...) ? Au besoin, veuillez joindre un plan de localisation.

Nous devons planter une haie au niveau de la station d'irrigation suite à la création d'un forage sur la parcelle 2B 001.

**6° Quelles sont les mesures de suivi proposées pour s'assurer de la bonne mise en œuvre des mesures proposées et de l'atteinte des objectifs fixés ?**

Quel suivi sera mis en œuvre pour observer l'évolution de la haie plantée et de son utilisation par les espèces (durée, fréquence, groupe recherché...) ?

À minima, le suivi sera mis en œuvre une fois une fois à 10 ans. Il portera notamment sur les oiseaux, les mammifères terrestres, les reptiles et les amphibiens (une sortie réalisée en avril, mai ou juin). De plus, vous devrez envoyer un compte rendu comportant des photos de la plantation à la DDTM l'année N et un nouveau rapport montrant que la haie est toujours en place à N+5.

Nous avons prévu de contacter la chambre d'agriculture ou la fédération afin de nous mettre en contact avec un organisme ou d'une personne en charge du suivi que nous pouvons mettre en place pour la haie.

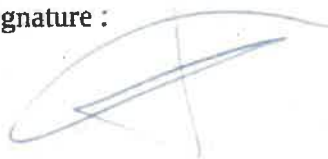
Fait à

Villers Carbonnel

Le

21/06/2013

Signature :



59 Un hibernaculum est un élément composé de branches et/ou de pierre dans le but de constituer un habitat de refuge pour la petite faune.

BIARRRE 7B36

≈ 117 m supprimés  
250 m réplantés

~~Complet ° CSR PA manque photo~~

photos Burnies le 17/08/23.

unité paysagère : Santerre (11,2)

0 espèce à enjeux forts autres forts

↳ complément de